
Délibération n° 22	Conseil Municipal du Lundi 12 juin 2023
Service Éducation	Domaine de compétence : 7.10 - Finances Divers
<p>Le Lundi Douze Juin deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<p>Date de convocation : 06/06/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 27</p> <p>Affiché le 15/06/2023</p>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEURAIN, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p>Votants : 27</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ANDRÉ</p>
<p>Objet : Participation financière des familles pour la cantine, l'accueil périscolaire et la garderie</p>	
<p>Rapporteur : Madame Aurore WACOGNE, Conseillère déléguée.</p>	
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Vu la Commission Municipale N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer » en date du 22 Mai 2023,

Considérant que sur proposition de la Commission N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-dessous applicables **à compter du 1er septembre 2023**.

TARIFS SCOLAIRES CANTINE GARDERIE

Tarifs applicables à partir du 01 septembre 2023	ETAPLOIS		EXTERIEUR
GARDERIE SCOLAIRE			
Garderie maternelle ou primaire de 7h45 à 8h30	1.00€		2.30€
Accueil périscolaire mat ou prim de 16h30 à 17h30	1.00€		2.50€
Accueil périscolaire mat ou prim de 17h30 à 18h00	0.55€		1.20€
CANTINE SCOLAIRE			
	2022	2023	2023
Avec réservation	3.75 €	3.75 €	4.00 €
Réservation à moins de 15 jours	5.80 €	5.80 €	5.80 €

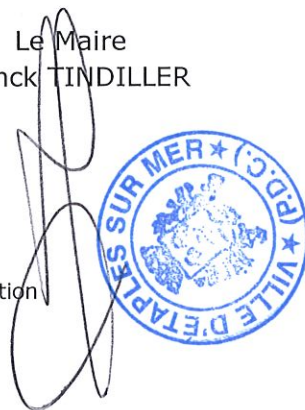
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs ci-dessus et d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes inhérentes seront inscrites au budget principal de la ville.

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions.

Vu pour être affiché le 15 Juin 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.